

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL  
Nom chimique  
Type de produit Mélange  
Code produit 3771

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

- Utilisations industrielles
- Uniquement à usage professionnel
- Produits de traitement des surfaces métalliques
- Articles en plastique

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MIX PLAST SARL  
ZA de l'avenir - Le devois  
30600 Vestric et Candiac France  
Téléphone : +33 466 711 447 Fax +33 466 711 643  
Site web [www.mix.fr](http://www.mix.fr)  
sds contact : +33(0)466 711 447/+33(0)679110230 [fds@mix.fr](mailto:fds@mix.fr)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Aérosol 1	Aérosol - Catégorie 1

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: acétate de n-butyle (CAS No.: 123-86-4)||Hydrocarbures, C9, aromatiques (CAS No.: )||1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylène glycol (CAS No.: 107-98-2)||acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (CAS No.: 108-65-6)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
------	---------------------------------

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs, les aérosols.
P312	Appeler un un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu, le récipient dans un centre de traitement agréé.

### Phrases EUH

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH208	Contient méthacrylate de méthyle (80-62-6)   Acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate . Peut produire une réaction allergique

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
acétate de n-butyle	n°CAS : 123-86-4 Numéro d'identification UE : 607-025-00-1 N°CE : 204-658-1	10 - 13	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
xylène	n°CAS : 1330-20-7 Numéro d'identification UE : 601-022-00-9 N°CE : 215-535-7	2 - 5	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Asp. Tox. 1 - H304 Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 STOT RE 2 - H373 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
Hydrocarbures, C9, aromatiques	n°CAS : Numéro d'identification UE : N°CE : 918-668-5	2 - 4	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H335) - H335 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	n°CAS : 108-65-6 Numéro d'identification UE : 607-195-00-7 N°CE : 203-603-9	2 - 4	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol	n°CAS : 107-98-2 Numéro d'identification UE : 603-064-00-3 N°CE : 203-539-1	1 - 3	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
acétate de 2-butoxyéthyle, acétate de butylglycol, acétate d'éther monobutylique d'éthylène-glycol	n°CAS : 112-07-2 Numéro d'identification UE : 607-038-00-2 N°CE : 203-933-3	1 - 3	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable
méthacrylate de méthyle	n°CAS : 80-62-6 Numéro d'identification UE : 607-035-00-6 N°CE : 201-297-1	0 - 0,2	Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
Acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	n°CAS : Numéro d'identification UE : N°CE : Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976378-19	0 - 0,2	Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

##### En cas d'ingestion

- NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

##### Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

##### Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Aucune information disponible.

##### Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

##### Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Aérosol extrêmement inflammable (H222)  - Après déclenchement de la fumigation, ne pas inhaler la fumée et quitter la zone traitée immédiatement. - Maniement sûr: voir rubrique 7
---	---

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Mesures usuelles de la prévention d'incendie.
- Equipement spécial de protection en cas d'incendie
- bottes de pompiers (HO A29 ou A30)
- combinaison pare-flamme (EN469)
- gants pare-flamme (EN 659)

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Utiliser un équipement de protection personnel. - Assurer une aération suffisante. - Eloigner toute source d'ignition. - Evacuer les personnes en lieu sûr. - Maniement sûr: voir rubrique 7 - Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
<u>Pour les secouristes</u>	- Idem aux non secouristes

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter une introduction dans l'environnement.
- Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.
- En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Aucune information disponible.
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Rincer abondamment avec de l'eau.
<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres sections

- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandation

- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.
- s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
- Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols
- Éviter de: Contact avec la peau
- Éviter de: Contact avec les yeux
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Veiller à un apport d'air frais.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Emballages pour aérosol et BRIQUETS
- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Tenir à l'écart de vêtements et d'autres matériaux incompatibles.

#### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Expl. 1.2

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 - Paramètres de contrôle

#### 8.2 - Contrôle de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

- s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
- Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection contre la poussière



- Protection du corps appropriée: Combinaison complète de protection



- Caractéristiques exigées: antistatique

- Gants de protection



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- DIN EN 374

- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

- Protection respiratoire



- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil à adduction d'air frais (NF EN 138)

- Dispositif de conteneur à air comprimé (NF EN 137)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

État	Liquide	Aspect	Aérosol
Couleur	gris clair	Odeur	Typique de solvant
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		< 35 °C	
Point éclair		<= 0 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		< 1 g/cm <sup>3</sup>	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	762 g/l
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Aérosol extrêmement inflammable (H222)
- Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Tenir à l'écart des agents oxydants, acides forts et alcalis afin d'éviter toute réaction exothermique.
- Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

### 10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Éviter le contact avec des matières comburantes, d'agents d'oxydation forts: le produit pourrait s'enflammer.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.
- Voir alinéa 5.2

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

#### Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité : Substances

<b>acétate de n-butyle (123-86-4)</b>	
LD50 oral (rat)	> 12000 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	> 14000 mg/kg
LC50 inhalation (rat)	0.74 mg/l/4h
<b>xylène (1330-20-7)</b>	
LD50 oral (rat)	> 3500 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 5000 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	> 4200 mg/kg
LC50 inhalation (rat)	6700 ppm (4h)
<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)</b>	
LD50 oral (rat)	6190 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé



## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé
<u>Cancerogénité</u>	- Non classé
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336) - Peut provoquer somnolence ou vertiges
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</u>	- Non classé
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 - Toxicité

##### Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

##### Toxicité : Substances

acétate de n-butyle (123-86-4)	
EC50 48 hr crustacea	44 mg/l
LC50 96 hr fish	18 mg/l
ErC50 algae	397 mg/l 72h
ErC50 other aquatic plants	397 mg/l 72h
NOEC chronic crustacea	23,2 mg/l
NOEC chronic algae	196 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	196 mg/l
xylène (1330-20-7)	
LC50 96 hr fish	2,6 mg/l
ErC50 algae	1,9 mg/l
ErC50 other aquatic plants	1,9 mg/l
NOEC chronic fish	> 1,3 mg/l
NOEC chronic crustacea	1,17 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
EC50 48 hr crustacea	> 500 mg/l

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

LC50 96 hr fish	> 100 mg/l
ErC50 algae	> 1000 mg/l 72h
ErC50 other aquatic plants	> 1000 mg/l 72h
NOEC chronic fish	47,5 mg/l
NOEC chronic crustacea	> 100 mg/l
NOEC chronic algae	>= 1000 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	>= 1000 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Eliminer en observant les réglementations administratives. - Les réglementations nationales doivent être également observées!

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

Numéro ONU (ADR) : UN1950  
Numéro ONU (RID) : UN1950  
Numéro ONU (IMDG) : UN1950  
Numéro ONU (IATA) : UN1950

### 14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : AÉROSOLS inflammables  
Nom d'expédition des Nations unies (RID) : AÉROSOLS inflammables  
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : AÉROSOLS inflammables  
Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : AÉROSOLS inflammables

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2  
ADR Code de classification: 5F  
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2  
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2  
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2  
Pictogrammes



### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :  
Groupe d'emballage (RID) :  
Groupe d'emballage (IMDG) :  
Groupe d'emballage (IATA) :

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### **ADR**

ADR Code de classification: : 5F  
ADR Dispositions particulières : 190+327+344+625  
ADR Quantité limitée (LQ) : 1 L  
Quantités exceptées ADR : E0  
Instructions d'emballage ADR : P207 LP02  
Dispositions spéciales d'emballage ADR : PP87 RR6 L2  
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP9  
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :  
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :  
Code-citerne ADR :  
Dispositions spéciales citernes ADR :  
Véhicule pour le transport en citerne :  
ADR catégorie de transport : 2  
ADR code de restriction en tunnel : D  
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR : CV9 CV12  
Dispositions spéciales - Colis : V14  
Dispositions spéciales - Vrac :  
Dispositions spéciales - Exploitation : S2  
ADR Danger n° (code Kemler) :

#### **RID**

Dispositions particulières :  
Quantité limitée (LQ) :  
Quantités exceptées :

#### **IMDG**

Dispositions particulières :  
Quantité limitée (LQ) :  
Quantités exceptées :  
Instructions d'emballage :  
Dispositions spéciales d'emballage :  
Instruction(s) IBC :  
Dispositions IBC :  
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :  
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :  
Codes EmS :  
Arrimage et manutention :  
Séparation :  
Propriétés et observations :

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

### IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Code ERG</u>	:

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                                      762 g/l

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit                      - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
4	17/04/2019	Erratum sur version indice 4 du 04.04.19
3,01	17/11/2015	
3	27/05/2015	
2	04/05/2012	
1	04/05/2012	

#### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1

## BUMPER PLUS APPRÊT UNIVERSEL GRIS AEROSOL

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

\*\*\* \*\*